

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2019

Le treize mars deux mille dix-neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire) +1pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel + 1 pouvoir (adjoints, DELATTRE Albert, DUPRÉ Benoît+1pouvoir, DUPRÉ Philippe, FRISON Fabrice, HENOCQUE Nicolas +1 pouvoir, NIOT Daniel,
Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale+1pouvoir (adjointes), DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBECOURT Martine

Absents excusés : Messieurs, MEUNIER Bernard (pouvoir Mr Avy), VAN MOORLEGHEM Didier
Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie (pouvoir Mr Hansart), DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Hannecart), DUPRÉ Magalie (pouvoir Mr Dupré), GUILLOTTE Monique, HÉNOCCQUE Cécile, (pouvoir Mr Hénocque)

Secrétaire de séance : Mme Hannecart Pascale

Convocation du 04.03.2019

Membres en exercice : 22

membres présents : 16

membres votants : 16 +5 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 janvier 2019
- Présentation et approbation des comptes administratifs
Communes Hombleux et Grécourt, CCAS, Assainissement
- Présentation et approbation des comptes de gestion
Communes Hombleux et Grécourt, CCAS, Assainissement
- Implantation d'un poste NRO pour la fibre optique
- Désignation des membres des différentes commissions
- Questions diverses

Mme Hannecart est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2019

Mr le Maire rappelle les rectifications demandées par Mme Dumont lors de la séance du 26 février dernier :

- L'heure de réunion sur le procès verbal (19h30) ne correspond pas avec l'heure de convocation (19h00).

→ Le compte rendu a été corrigé.

Concernant la commission de contrôle électoral, Mr Meunier a été nommé alors qu'il n'était pas présent ; en effet, les membres sont nominés dans l'ordre du tableau.

→ La question de son renouvellement lui a été posée et il accepte le poste.

Concernant la com des com, les membres actuels ne sont pas listés;

→ Les titulaires sont toujours les mêmes soit : Mr Avy Christian, Mr Dupré Benoît, Mr Meunier Bernard et il n'y a plus de suppléant.

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION :

Mr le Maire précise que les comptes de gestion reflètent en tout point les comptes administratifs.

Compte de gestion de la commune de Hombleux :

	SOLDE D'EXECUTION N-1 (a)	PART AFFECTEE INVESTIS.(d)	DEPENSES (b)	RECETTES (c)	RESULTAT (c-b) + a - d
INVESTISSEMENT	-122 121.02 €		134 280.37 €	174 050.96 €	-82 350.43 €
FONCTIONNEMENT	221 248.93 €	122 121.02 €	593 888.92 €	640 168.68 €	145 407.67 €
TOTAL	99 127.91 €	122 121.02 €	728 169.29 €	814 219.64 €	63 057.24 €

Pour 14+3 pouvoirs **Contre 0** **Abstention 0**

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion de la commune de Hombleux.

Compte de gestion de la commune de Grécourt :

	SOLDE D'EXECUTION N-1 (a)	PART AFFECTEE INVESTIS.(d)	DEPENSES (b)	RECETTES (c)	RESULTAT (c-b) + a - d
INVESTISSEMENT	-1 088.40 €		1 761.32 €	1 088.40 €	1 761.32 €
FONCTIONNEMENT	13 471.01 €	1 088.40 €	22 992.56 €	17 260.94 €	6 650.99 €
TOTAL	12 382.61 €	1 088.40 €	24 753.88 €	18 349.34 €	4 889.67 €

Pour 14+3 pouvoirs **Contre 0** **Abstention 0**

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion de la commune de Grécourt.

Compte de gestion de l'assainissement de Hombleux :

	SOLDE D'EXECUTION N-1 (a)	PART AFFECTEE INVESTIS.(d)	DEPENSES (b)	RECETTES (c)	RESULTAT (c-b) + a - d
INVESTISSEMENT	95 318.09 €		110 911.20 €	52 588.79 €	36 995.68 €
FONCTIONNEMENT	45 672.39 €		118 972.47 €	114 010.22 €	40 710.14 €
TOTAL	140 990.48 €		229 883.67 €	166 599.01 €	77 705.82 €

Pour 14+3 pouvoirs **Contre 0** **Abstention 0**

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'assainissement de Hombleux.

Compte de gestion du CCAS

	SOLDE D'EXECUTION N-1 (a)	PART AFFECTEE INVESTIS.(d)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (b)	Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire (c)	RESULTAT (c - b) + a - d
INVESTISSEMENT	22 389.74 €		0 €	-22 389.74 €	0 €
FONCTIONNEMENT	17 029.55 €		0 €	-17 029.55 €	0 €
TOTAL	39 419.29 €		0 €	- 39 419.29 €	0 €

Pour 14+3 pouvoirs **Contre 0** **Abstention 0**

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion du CCAS.

3. PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Mr le Maire souhaite que tous les comptes administratifs soient présentés, que le conseil débattenne sur l'ensemble et auquel cas, les maires sortiront pour les votes.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la proposition.

Le compte de l'année 2018 pour la commune de Hombleux se clôture ainsi :

• Fonctionnement excédent de:	46 279.76 €	
• Investissement excédent de:	39 770.59 €	
• Résultat de clôture positif de :		86 050.35 €
Résultat reporté N-1		
• Fonctionnement excédent de	99 127.91 €	
• Investissement Déficit de	- 122 121.02 €	
• Ce qui fait un résultat de clôture au 31/12/2018 de :		63 057.24 €

Certaines Recettes liées au reversement de la taxe éolienne n'ont pas été versées par la communauté de commune, elles le seront dans le premier trimestre 2019, cette valeur est d'un montant de **57 405.97 € pour Hombleux.**

Mr le Maire demande s'il y a des questions, aucune question n'est posée.

Le compte de l'année 2018 pour la commune de Grécourt se clôture ainsi :

• Fonctionnement Déficit de:	- 5 731.62 €	
• Investissement Déficit de:	- 672.82 €	
• Résultat de clôture négatif de :		- 6 404.54 €
Résultat reporté N-1		
• Fonctionnement excédent de	12 382.61 €	
• Investissement déficit de	- 1 088.40 €	
• Ce qui fait un résultat de clôture au 31/12/2018 de :		+ 4 889.67 €

Certaines Recettes liées au reversement de la taxe éolienne n'ont pas été versées par la communauté de commune, elles le seront dans le premier trimestre 2019, cette valeur est d'un montant de **2 316.97 € pour Grécourt.**

Mr le Maire demande s'il y a des questions, aucune question n'est posée.

Le compte de l'année 2018 pour le CCAS se clôture ainsi :

Fonctionnement : 0 €		
Investissement : 0 €		
Résultat reporté		
• Fonctionnement : excédent de 22 389.74 €		
• Investissement : excédent de 17 029.55 €		
Résultat de clôture cumulé de 39 419.29 € intégré dans le compte administratif de la commune de Hombleux.		

Pour	Contre	Abstention
14+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif du CCAS.

Le compte de l'année 2018 pour l'assainissement se clôture ainsi :

• Fonctionnement: déficit de	- 4 962.25 €	
• Investissement: déficit de	- 58 322.41 €	
• Résultat de clôture négatif de :		- 63 284.66 €
Résultat reporté		
• Fonctionnement excédent de	45 672.39 €	
• Investissement : excédent de	95 318.09 €	
• Résultat de clôture positif de :		+ 140 990.48 €

Ce qui fait un Résultat de clôture cumulé

• Résultat de clôture N-1:	140 990.48 €	
• Résultat de clôture N :	- 63284.66 €	
• Solde d'exécution :		+ 77 705.82 €

Résultat de clôture au 31/12/2018

• Excédent d'investissement de :	36 995.68 €
• Excédent de fonctionnement de :	40 710.14 €

Mr le Maire demande s'il y a des questions, aucune question n'est posée

Mr le Maire explique que :

- dans un 1^{er} temps le budget assainissement sera dissous et réinjecté en 2019 dans la commune nouvelle,
- dans un 2^{ème} temps, d'ici fin mai, la commune doit établir un procès verbal de transfert vers la com des com, celui-ci concernera les emprunts, les biens d'équipement et une partie du résultat ou la totalité, mais pas les amortissements.

Mr le Maire ainsi que Mr Dupré Benoît quittent la salle et laissent la présidence à Mr Urbaniak 1^{er} adjoint pour le vote des comptes administratifs :

Compte administratif de Hombleux

Pour	Contre	Abstention
14+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif de la commune de Hombleux

Compte administratif de Grécourt

Pour	Contre	Abstention
14+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif de la commune de Grécourt

Compte administratif de l'assainissement de Hombleux

Pour	Contre	Abstention
14+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif de l'assainissement de Hombleux

Compte administratif du CCAS

Pour	Contre	Abstention
14+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le compte administratif du CCAS.

Mme Hannecart rappelle Mr le Maire et Mr Dupré en signifiant l'acceptation des comptes administratifs par le conseil.

Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

4. AFFECTATIONS DE RÉSULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 63 057.24 €, le conseil décide à l'unanimité, de lui intégrer le résultat de clôture du budget de l'assainissement transféré à la CCES au 1^{er} janvier 2019 pour un montant total de 77 705.82 € et celui de la commune de Grécourt fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec la commune de Hombleux pour un montant de 4 889.67 € soit au total 145 652.73 €.

5. IMPLANTATION D'UN POSTE NRO POUR LA FIBRE OPTIQUE:

Un commercial de la société AXIANS Mandaté par SOMME NUMERIQUE pour le développement de la fibre optique à l'habitant sur notre commune et les communes avoisinantes est passé à la mairie de Hombleux.

A ce jour, sa société amorce les prés-études afin de définir les zones et le découpage du futur réseau FTTN Somme Numérique, la commune proche du réseau de distribution France Télécom a été choisie. Pour cela, ils sont amenés à réaliser des travaux d'implantation de locaux techniques, (Nœud de Raccordement Optique et armoire de rue).

- Un emplacement, sur notre domaine public, a été proposé car près des réseaux de France Télécom, cet endroit se situe aux abords du stade de football près du container à verre.

La société demande de valider cet endroit, Mr le Maire précise que la mise en place se ferait entre demain et 2023 après une convention d'occupation du domaine public.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord de principe pour une implantation de locaux techniques devant le terrain de football.

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Ces commissions ne sont pas obligatoires mais permettent de préparer les dossiers amenés en débat au conseil, certaines sont importantes comme :

Celle des travaux par exemple,

Celle du social en remplacement du CCAS, qui n'a pas été acceptée par la préfecture, il s'agit pour cela de ne mettre que quelques membres au lieu de tout le conseil comme c'était.

Celle de l'environnement réseaux et espace verts qui aura en charge de préparer une étude sur l'emplacement appelé Arborétum qui sera aménagé en espace de promenade dans le cadre d'un aménagement financé et dirigé par la société éolienne dans le cadre des mesures compensatoires environnementales.

Un tableau avec les différentes commissions a été distribué aux membres du Conseil afin que chacun puisse inscrire son nom dans celles qui l'intéresse.

En ce qui concerne les syndicats, les représentants de la commune pour la FDE Fédération Départementale d'Electricité, ne souhaitent pas poursuivre car les réunions ont lieu l'après midi et Mr le Maire y allait seul. Avec la fusion, il y a aussi monsieur Hénocque qui en est membre également.

Mr le Maire demande deux titulaires pour représenter la commune auprès de la FDE, personne ne se présente.

Il faut créer une commission d'aide sociale, Mr le Maire demande qui est intéressé :

Mesdames Lefevre, Kalota, Loridant, Dumont et Nobécourt se présentent.

7. TRAVAUX DIVERS EN PRÉVISION

Voirie rue du monument

Cette voirie est très abîmée, pour permettre de monter un dossier de remise en état, il a été demandé un pré-chiffrage à deux entreprises avant d'amener le dossier au débat du conseil. Le montant se monte aux environs des 90 000 € ce qui demande un cabinet de maîtrise d'œuvre et le lancement d'un appel d'offre par marché public.

Une proposition de cabinet nous parviendra prochainement.

La commission voirie travaillera sur ce dossier éligible au fond de concours de la CCES.

Eglise st Charles de Canisy

Suite à la casse du système de manœuvre de la cloche, la Mairie s'est rapprochée de spécialistes pour voir si une remise en état était possible sur ce clocher, plusieurs devis viennent d'arriver et seront présentés à la commission bâtiments, plusieurs options sont possibles, les conseillers de Canisy auront leur mot à dire.

Les devis sont de 3 864€ à 8 793.84 € TTC avec une option d'automatisation à 4 919.40 €

Clôture de la place publique

Mr le Maire rappelle les faits occasionnant ces travaux, suite à la construction d'une nouvelle habitation limitrophe à la place publique, il a été nécessaire de réaliser un nouveau bornage qui a démontré que la clôture, qu'elle soit à la commune ou pas, devra être remise à la bonne place. Les premiers devis n'étaient pas encourageant, depuis d'autres solutions sont proposées, il en sera débattu plus après lors de la préparation du budget 2019. Les devis vont de 6 619.70 à 7 608 € TTC au lieu des 16 000 € des devis primaires. La commission sera réunie pour en débattre.

Agrandissement du cimetière

Le cimetière du bourg centre se trouve en manque de place, des devis sont en cours, le projet porte sur la création de 230 tombes.

Salle de restauration

Le plafond doit être rénové avec une nouvelle isolation ainsi qu'une remise aux normes de l'éclairage par des Leds. Mr le Maire rappelle que ce dossier avait été chiffré dans le cadre de l'étude COCON 80 par la FDE à 16 560 € TTC, le total des devis arrive à 13 571.57 € TTC. Cela sera vu lors de l'élaboration du budget

Logement de Grécourt

Ce local est issu de l'ancienne Mairie où est prévu un logement à louer, pour le moment, seul le nettoyage et la préparation aux transformations ont été réalisés par les employés communaux et le concours de l'équipe ADI Somme. Des devis d'évaluation des coûts pour monter un dossier d'aide financière qui sera présenté prochainement, a fait apparaître plusieurs options de réalisation. Un débat se déroulera en commission bâtiment pour préparer ce dossier. Un couac malgré tout, pas possible d'obtenir de la DETR car ce logement sera loué. Une demande de financement auprès du département est possible au taux de 25 % mais le dossier doit se monter au moins à 50 000 € HT pour ouvrir ce droit. Alors, il y a matière à discuter sur la suite de ce dossier. Travaux par entreprise ou travaux en régie, c'est à étudier et à décider.

La commission travaux se réunira le 19 mars à 20h00.

AIDES SOCIALES :

2 dossiers de demande d'aide sociale ont été déposés au secrétariat.

Après étude des dossiers par la commission d'aide sociale celle-ci les présente au Conseil.

Le 1^{er} pour un couple sans emploi, avec 2 enfants, pour la prise en charge par la commune de fuel. La commission propose une aide de 200 € de fuel.

Pour	Contre	Abstention
16+5 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la proposition de 200€ pour du fuel

Le 2^{ème} dossier concerne un couple à la recherche d'un emploi pour l'un et handicapée pour l'autre, qui demande aussi une aide pour le chauffage.

La commission propose une aide de 300 € de fuel

Pour	Contre	Abstention
16+5 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'une aide de 200€ pour du fuel

INFORMATIONS DIVERSES :

Classe de neiges 2019, départ le 18 Mars jusqu'au 27 Mars à Valloires en Savoie, 21 enfants y participent ainsi que 3 adultes accompagnants.

Travaux salle Brohon, la société de désamiantage rencontre un souci, elle a utilisé son droit de retrait car elle signale que le bâtiment n'est pas sécurisé pour pouvoir travailler, et on sait que l'entreprise de remise en état ne peut pas y accéder tant que le désamiantage n'est pas terminé. Alors on ne sait pas ce qui va se décider avec les toits de l'espoir.

Bacquencourt, les travaux de remise en état du poste de traitement d'H²S n'est pas encore démarré, il devait l'être depuis une quinzaine de jours, apparemment il manque une autorisation administrative. On n'a plus la main sur ce dossier depuis le 1er janvier.

Le repas des aînés de la commune est ouvert à tous nos anciens âgés de 63 ans dans l'année et payant pour leur conjoint n'ayant pas droit qui désire les accompagner, il aura lieu cette année le 1er mai comme auparavant, il nous manque les musiciens qui sont pris ailleurs.

Un petit rappel avec la fusion, les colis des anciens est attribué aux personnes de plus de 63 ans à Hombleux, il l'était au plus de 60 ans à Grécourt. Cela ne change rien pour cette année, 2 personnes de Grécourt ayant droit sont âgées de plus des 63 ans requis. A voir pour harmoniser l'année prochaine.

Dossier éolien sur Bacquencourt, une rencontre avec les aménageurs a eu lieu ce lundi, ce dossier a été purgé de tous recours, les autorisations administratives sont accordées donc le dossier peut démarrer. Les premiers travaux devraient être lancés cet été pour le passage des câbles, ensuite l'arrivée des machines devrait se faire le premier trimestre 2020. Voilà les données qui nous ont été livrées, nous avons évoqué les mesures compensatoires et aussi une première approche sur les chemins qui seront remis en état et renforcés, une proposition aussi pour la mise en place de haies en plaine suite aux remarques dans le dossier d'enquête publique. La date du 18 et 19 Mars a été bloquée pour la signature des baux entre les propriétaires et le notaire de l'entreprise. Une feuille d'info sera adressée à la mairie afin de la distribuer aux Hombleusiens.

Plan paysage du PETR, une caravane va stationner chez nous à partir du 28 mars pour faire un diagnostic de notre environnement paysager.

Départ en retraite de madame Deneux au mois de septembre 2019, son remplacement était prévu et sera réalisé en mutation interne, Mr le Maire précise qu'il ne souhaite pas rembaucher pour ce poste.

Le terrain de foot a été contrôlé en février, le club a obtenu l'autorisation pour aller jusqu'en D2.

Questions diverses :

Mr Van Moorleghem demande s'il est possible de retirer le panneau publicitaire à l'entrée de la commune car il cache la visibilité en tracteur et donc dangereux, il est rejoint par Mr Frison conducteur de bus.

→ Les panneaux ont été mis par le Département, la demande sera remontée aux services concernés.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.